

le flash



Vivre ensemble!

Bulletin mensuel d'informations municipales n° 102 > mars 2021



Entretien avec...

Jean-Pierre Bertrand
Premier adjoint
Vie communale, voirie,
sports

Jean-Pierre Bertrand, qui êtes-vous ?

Je suis un Diois de toujours, comme d'ailleurs quasiment tous mes aïeux. J'ai dédié mon temps libre aux associations, entre autres sportives. C'est donc naturellement qu'est venue l'envie de m'engager pour ma ville lors des dernières élections communales.

Quelles sont les priorités de votre délégation ?

Je suis engagé autant dans les projets structurants de la commune — avec par exemple, le projet de réaménagement de l'entrée Est de Die et la remise à neuf de l'avenue de la Division-du-Texas — que dans la résolution des petits tracas quotidiens des habitants de Die. J'ai également le sport en charge, avec l'appui des élus municipaux José Mathias et Serge Reboulet, et avec comme projet en cours, l'étude d'une salle d'escalade. Le marché et la police municipale font également partie de mes délégations. J'ai un emploi du temps chargé, mais la vie communale me plaît, les projets avec leurs lots d'interrogation, d'obstacles à résoudre, de réponses à apporter étant autant de challenges à remporter.

Quelle est la préoccupation du moment ?

Nous sommes actuellement interpellés sur la zone de rencontre délimitée par les rues Camille-Buffardel, Émile-Laurens et de l'Armellerie, ainsi que le Viaduc. Le fonctionnement de ce type de zone affectée à la circulation de tous les usagers apparaît très mal connu. Le petit quiz ci-contre est proposé pour vous permettre de tester vos connaissances des grandes lignes régissant cette zone. Nous allons également réaliser un flyer plus complet qui sera distribué sur le secteur concerné, pour expliquer la raison d'être et le fonctionnement de ce dispositif inscrit au Code de la route.

Agenda

- 15 mars : rencontre avec les habitants de la place de l'Évêché et des rues adjacentes
- 16 et 23 mars : conseil municipal

⌚ En novembre 1898, pour remplacer l'ancienne horloge défectueuse, la commune commande à Paul Odobay, fabricant d'horloges d'édifice à Morez dans le Jura, un nouveau mécanisme avec trois cadrans. L'horloge comprend deux corps de rouage en bronze pour fonctionner huit jours entre deux remontages. Depuis le 17 juin 1899, elle sonne les heures et les demies, avec répétition des heures, sur la cloche de 1530 située dans le campanile en fer forgé. Elle est l'une des dernières dans son état d'origine à posséder encore un remontage manuel, effectué chaque semaine par les services techniques.



122 ANS! Soyons indulgents pour les quelques minutes de décalage de la "vieille dame". ⌚

LE CHIFFRE DU MOIS | **30 km** DE RUES ET RUELLES BALAYÉES À ENTREtenir QUOTIDIENNEMENT PAR LES AGENTS DU SERVICE PROPRETÉ

Êtes-vous un expert des zones de rencontre ?

Article 110-2 du Code de la route

En zone de rencontre, les vélos peuvent prendre un sens interdit.

 V F

C'est vrai. Les vélos ont le droit de remonter la rue Camille-Buffardel, ils sont prioritaires sur les voitures. Les rues de la zone de rencontre sont toutes à double sens pour les cyclistes.

En zone de rencontre, les piétons doivent marcher sur les bords de la rue uniquement.

 V F

C'est faux. Les piétons peuvent se déplacer sur toute la largeur de la rue, ils ne doivent pas, par contre, stationner au milieu de la rue pour discuter de choses et d'autres.

Les voitures sont interdites en zone de rencontre de 14 à 16 heures.

 V F

C'est faux. Les voitures peuvent circuler toute la journée, à une vitesse de 20 km/h maxi. Sauf les jours où les rues sont dédiées aux piétons (décision municipale).

Les vélos électriques peuvent rouler à 40 km/h dans la zone de rencontre.

 V F

C'est faux. La vitesse est limitée à 20 km/h pour tous, même pour Usain Bolt... Cette vitesse est requise pour une meilleure cohabitation des mobilités et la sécurité de tous.

Vous l'avez compris : cette zone où la vitesse de déplacement est limitée à 20 km/h maxi, où la priorité se décline du piéton à la voiture, en passant par le vélo, est mise en place pour que chacun trouve sa place dans les rues et ruelles du cœur de Die en bonne intelligence et en toute sécurité.



AU CŒUR DES SERVICES#LE SERVICE PROPRETÉ

S'il y a un service municipal essentiel à Die, c'est bien le service propreté. Il est doté de trois agents, Jean-Marie, Éric, et le responsable Sylvain, qui sont sur le terrain, quelle que soit la saison : « L'hiver, nous sommes appelés à déneiger les rues. À l'automne, c'est le ramassage des feuilles qui est la mission saisonnière. L'été, le nettoyage des rues du centre-ville est renforcé, le début d'année étant plus consacré au nettoyage de printemps. Outre ces missions temporelles, la propreté des rues et des trottoirs reste le fil rouge de nos interventions au quotidien, aux côtés des habitants. Car une ville propre, c'est l'affaire de tous. »

Une ville propre, c'est l'affaire de tous!



Pour toutes ces actions essentielles, le service dispose du matériel adapté : la balayeuse qui peut servir également de laveuse des sols ou de déneigeuse des rues, engin qui devrait être remplacé cette année, par une nouvelle balayeuse plus silencieuse ; deux véhicules électriques qui servent d'une part à vider les corbeilles réparties dans la ville et à ramasser des encombrants indécemment déposés au pied des containers. « Les encombrants sont à emporter à la déchetterie » rappellent les agents municipaux.



Enfin, un aspirateur de voirie complète utilement le nettoyage local.

Un travail de fond, chaque jour, que Jean-Marie, Éric et Sylvain effectuent avec application et professionnalisme, malgré les incivilités et des comportements irrespectueux qui les affectent réellement : « Nos missions ne sont pas faciles, car la propreté, qui devrait être la préoccupation de chacun, passe souvent aux oubliettes. Les mégots, les crottes de chien, le masque de protection ont toujours à l'origine un propriétaire, ces déchets devant arriver dans une poubelle plutôt que sur la voie publique ».

L'équipe compte donc sur le civisme et la responsabilité de chaque Diois pour inscrire la propreté de notre espace public au rang des préoccupations majeures de tous.

LA VIE MUNICIPALE VOUS INTÉRESSE ?

Pour recevoir invitations et comptes-rendus des conseils municipaux, le flash numérique en prime time, infos urgentes, infos COVID, invitations participatives...

Abonnez-vous à la lettre d'infos municipale en envoyant un mail (indiquez "inscription" en objet) à : infos@mairie-die.fr

DES COMPOSTEURS INSTALLÉS À CHANQUEYRAS

Installation appliquée et efficace ce début de printemps du côté du quartier de Chanqueyras. Trois bacs de compostage ont pris place au cœur du secteur, comme l'explique Isabelle Czekajewski, chargée de la prévention déchets, à la Communauté des Communes du Diois : « La loi AGECE*, entend limiter la production de déchets à la source. En installant ce compostage de proximité, nous valorisons les restes de cuisine et autres matières compostables, qui constituent un tiers de notre poubelle, en permettant une transformation naturelle et valorisable. Car, à terme, on obtient du terreau. »

© Joke van der Leij, Pixabay.



Deuxième opération pour Die et trois nouveaux bacs mis en place, après une installation en 2019 sur le quartier de Pluviane. « À gauche, c'est le bac des matières sèches,

alimenté par le service espaces-verts de la ville. Au milieu, le bac d'apport des déchets de cuisine et à droite celui du compost en cours de maturation » explique Françoise Tesseron, adjointe municipale en charge de l'opération. Ce jour-là, avec Emma Von Der Boch et Valérie du Retail, conseillères municipales impliquées depuis l'origine, elles prêtent main-forte aux quatre référents du quartier responsables du suivi de l'opération. Une bonne dizaine d'habitants sont venus prendre des informations, la plupart repartant avec des seaux avec couvercles fournis par les deux collectivités, pour l'apport des déchets de cuisine aux composteurs. À terme, le compost produit servira aux jardins ou sera épandu aux pieds des plantations collectives et privées.

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 février 2020 : "Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation [de tri à la source/collecte sélective et valorisation des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets."

Vous êtes intéressé-e-s par la création d'un point compost dans votre quartier ? Vous souhaitez participer à la réflexion ? Contactez la mairie : infos@mairie-die.fr